

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur du produit	Blackhawk Foaming Coil Cleaner (4127-75)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Nettoyant
Restrictions conseillées	Aucuns connus.
Fabricant	Nu-Calgon 2008 Altom Court St. Louis, MO 63146 US

2. Identification des risques

Dangers physiques	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Risques pour la santé	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 1
Risques pour l'Environnement	Non classé.	
Risques défini pour OSHA	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur	Danger
Mention de danger	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseil de prudence	
Prévention	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Intervention	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	Sans objet.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange			
Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
Butane		106-97-8	2.95
Propane		74-98-6	2.05
Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle		111-90-0	2
Éthanol, 2-butoxy-		111-76-2	2
Sulfate sodique de lauryle		151-21-3	1.9
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium		64-02-8	1.48
Métasilicate de sodium		6834-92-0	0.24

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Yeux	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.
Ingestion	Dans le cas peu probable de déglutition, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Mousse d'alcool. Dioxyde de carbone. Produit chimique en poudre. Mousse.
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucuns connus.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Données sur l'explosibilité	
Sensibilité aux chocs	Pas disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas disponible.

6. Procédures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

7. Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter l'exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection approprié.
--	--

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité

Contenu sous pression. Ne pas exposer à la chaleur ou entreposer à des températures au-dessus de 120 °F/49 °C, car il pourrait brûler. Ne pas perforez, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	PEL limite d'exposition autorisée	240 mg/m ³
		50 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	PEL limite d'exposition autorisée	1800 mg/m ³
		1000 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1900 mg/m ³
		800 ppm
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	24 mg/m ³
		5 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1800 mg/m ³
		1000 ppm

US. AIHA Workplace Environmental Exposure Level (WEEL) Guides

Composants	Type	Valeur
Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0)	MPT	140 mg/m ³
		25 ppm

Valeurs limites biologiques

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps échantill.
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	200 mg/g	Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse	n	
			Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Contrôles techniques appropriés

Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux	Lunettes à coques à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection.
Autre	Pas disponible.
Protection respiratoire	Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.
Dangers thermiques	Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Gaz comprimé liquéfié
État physique	Gaz.
Forme	Gaz liquéfié.
Couleur	Transparent
Odeur	Chaux de citron
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	12.3
Point de fusion/point de congélation	Pas disponible.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	0 - 205 °C (32 - 401 °F)
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosivité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	65 psi @ 70°F
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité(s)	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Classe du point d'éclair	Not Flammable as per testing under UN Manual of Tests and Criteria Partie 3, Section 31.5

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit vigoureusement avec des acides.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Réagit violemment avec les acides forts. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents d'oxydation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Contact avec des matières incompatibles.
Matières incompatibles	Not corrosive to SAE 1020 Steel or non-clad Aluminum based on test data (UN Manual of Tests and Criteria, Part III, Section 37.1 -Corrosion to metals).
Produits de décomposition dangereux	Agents oxydants. Acides. Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Propriétés toxicologiques

Voies d'exposition Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peau US GHS: Non corrosif pour la peau issu des données de test in vitro (OCDE Guideline 435 - CORROSITEX).

CANADA SIMDUT: Selon la ligne directrice numéro 60, les substances fortement acides ou alcalines, par exemple celles dont le pH est inférieur ou égal à 2 ou supérieur ou égal à 11,5 n'ont pas besoin d'être soumises à un essai d'irritation dermique primaire, car leur pouvoir corrosif est prévisible.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

Peut être absorbé par la peau.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants

Espèces

Résultats d'essais

Butane (CAS 106-97-8)

Aiguë

Inhalation

CL50

Rat

276000 ppm, 4 heures

658 mg/l/4h

souris

680 mg/l, 2 heures

Orale

DL50

Pas disponible

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

Aiguë

Cutané

DL50

cobaye

207 mg/kg

Lapin

400 mg/kg

220 mg/kg

99 mg/kg

Rat

99 mg/kg

Inhalation

CL50

Rat

450 ppm, 4 heures

2.2 mg/l, 4 heures

souris

700 ppm, 7 heures

Orale

DL50

cobaye

1200 mg/kg

Lapin

320 mg/kg

Rat

470 mg/kg

souris

1200 mg/kg

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0)

Aiguë

Cutané

DL50

cobaye

5900 mg/kg

Lapin

6000 mg/kg

Rat

6000 mg/kg

souris

6000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'essais
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	5240 mg/l/4h
<i>Orale</i> DL50	cobaye	3000 mg/kg
	Lapin	3620 mg/kg
	Rat	5500 mg/kg
		1920 mg/kg
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	1658 mg/kg
Méta-silicate de sodium (CAS 6834-92-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	1153 mg/kg
	souris	2400 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 1442.8 mg/l, 15 minutes
<i>Orale</i> DL50	Pas disponible	
Sulfate sodique de lauryle (CAS 151-21-3)		
Aiguë		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	580 mg/kg
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 3900 mg/m3, 1 hr
<i>Orale</i> DL50	Rat	1288 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	US GHS: Not corrosive to skin based on in-vitro test data (OECD Guideline 435 - Corrositex®).	
	CANADA SIMDUT: Selon la ligne directrice numéro 60, les substances fortement acides ou alcalines, par exemple celles dont le pH est inférieur ou égal à 2 ou supérieur ou égal à 11,5 n'ont pas besoin d'être soumises à un essai d'irritation dermique primaire, car leur pouvoir corrosif est prévisible.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésion/irritation grave des yeux	Provoque des lésions oculaires graves.	
Valeur de l'opacité cornéenne	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	

Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible.
Sensibilisation de la peau	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).	
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	Peut être absorbé par la peau.
États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).	
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	Peut être absorbé par la peau.
Mutagenécité de la cellule germinale	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxicque.
Mutagenécité	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxicque.
Cancérogénécité	This product is not considered to be a carcinogen by IARC, NTP, or OSHA.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'humain.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénécité	
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	Volume 88 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénécité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénécité	Pas disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Risque d'aspiration	Peu probable du fait de la forme du produit.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Autres informations	Pas disponible.
Nom des produits toxicologiquement synergiques	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Composants	Espèces	Résultats d'essais	
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1819 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Capucette béryl (Menidia beryllina)	1250 mg/l, 96 heures
Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0)			
Crustacés	CE50	Daphnia	4305 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 10000 mg/l, 96 heures
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8)			
Algues	CE50	Algues	1.01 mg/L, 72 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	610 mg/l, 24 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	472 - 500 mg/l, 96 heures

Composants	Espèces		Résultats d'essais
Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	0.28 - 0.57 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1800 mg/l, 96 heures
Sulfate sodique de lauryle (CAS 151-21-3)			
Algues	IC50	Algues	53 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	1.8 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Carpe, carpe mrigal (Cirrhinus mrigala)	1.36 mg/l, 96 heures
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.		
Potentiel de bio-accumulation	Données non disponibles.		
Mobilité dans le sol	Données non disponibles.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.		

13. Élimination des résidus

Instructions pour l'élimination	Consulter les autorités avant la mise au rebut. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ce produit et son contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Étant donné que les récipients peuvent contenir des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, Non-inflammable, (each not exceeding 1 L capacity)
Classe de danger	Limited Quantity - US
Exceptions liées au conditionnement	306
Conditionnement autrement qu'en vrac	Aucune
Conditionnement en vrac	Aucune

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	AÉROSOLS, ininflammables
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Dispositions particulières	80

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, non inflammables
Classe de danger	Limited Quantity - IATA

Code ERG 2L

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950

Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS

Classe de danger Limited Quantity - US

DOT; IMDG; TMD



IATA



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Canada CEPA Schedule I: Listed substance

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Canada DSL Challenge Substances: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Canada NPRI VOCs with Additional Reporting Requirements: Mass reporting threshold/Identification Number

Butane (CAS 106-97-8) 1 tonnes

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) 1 tonnes

Propane (CAS 74-98-6) 1 tonnes

Canada Priority Substances List (Second List): Listed substance

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Canada WHMIS Ingredient Disclosure: Valeurs-seuils

Butane (CAS 106-97-8) 1 %

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) 1 %

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) 1 %

Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0) 1 %

Sulfate sodique de lauryle (CAS 151-21-3) 1 %

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie A - Gaz comprimés, Catégorie E - Matière corrosive

L'étiquetage SIMDUT



Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

US EPCRA (SARA Title III) Section 313 - Toxic Chemical: Concentration de minimis

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) 1.0 % N230

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) 1.0 % N230

EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit. N230
Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit. N230

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.
Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

US CAA Section 111 Volatile Organic Compounds: Listed substance

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.
Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention - Regulated Flammable Substance: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Regulated flammable substance.
Propane (CAS 74-98-6) Regulated flammable substance.

US CAA Section 112(r) Accidental Release Prevention: Quantité seuil

Butane (CAS 106-97-8) 10000 livres
Propane (CAS 74-98-6) 10000 livres

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

US CAA Section 612 SNAP Program: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.
Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Oui
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro CAS	% en poids.
Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle	111-90-0	2
Éthanol, 2-butoxy-	111-76-2	2

Autres règlements fédéraux

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130) Substance dangereuse

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre) Non réglementé.

FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques) Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Formaldéhyde (CAS 50-00-0) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

US - Louisiana Spill Reporting List: Reportable quantity (total mass into atmosphere)

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) 100 livres

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) 100 livres

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (CAS 64-02-8) Inscrit.

Métasilicate de sodium (CAS 6834-92-0) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

Sulfate sodique de lauryle (CAS 151-21-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Butane (CAS 106-97-8) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Éther de diéthylèneglycol et de monoéthyle (CAS 111-90-0) Inscrit.

Propane (CAS 74-98-6) Inscrit.

Statut de l'inventaire

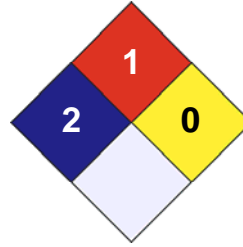
Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Renseignements divers

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	2
Inflammabilité		1
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

30-Octobre-2014

Date en vigueur

31-Octobre-2014

Date d'expiration

31-Octobre-2017

Autres informations

Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique No de téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est préparée pour se conformer avec la Norme de communication de risque d'OSHA (Administration de la sécurité et de la santé au travail) concernant l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

For an updated SDS, please contact the supplier/manufacturer listed on the first page of the document.